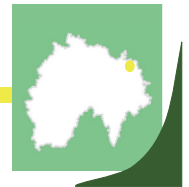


La Chapelle Sainte Madeleine



Massiac

Durée : 3h30

Longueur : 12 km

Balisage : jaune

▼540 m ▲805 m

Dénivelé : + 460 m

Assez difficile

Ce parcours vous mène à la célèbre chapelle Sainte Madeleine après quelques détours qui ne manqueront pas d'attiser vos sens. Découvrez ruelles et maisons à « estres », arpentez les coteaux boisés imprégnés des senteurs variées des pins. Appréciez l'ombrage des chemins lorsque le soleil darde ses rayons sans ménagement. Parvenez enfin à la chapelle, forte et profondément humble dans ce décor grandiose, véritable prouesse de l'art roman.



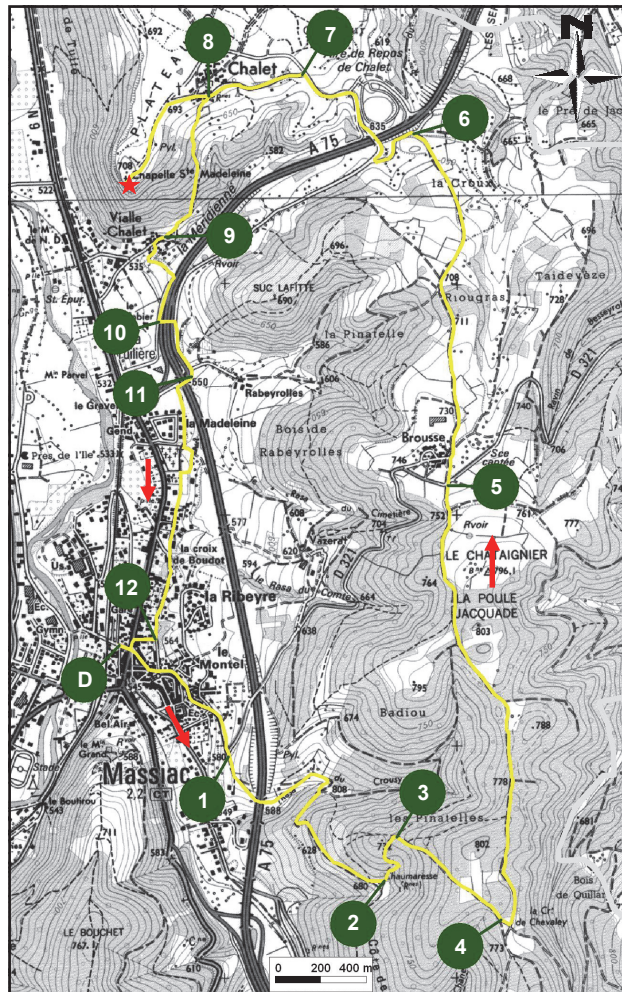
En savoir + :
Hautes Terres Tourisme
www.hautesterrestourisme.fr

Création et entretien du circuit :
Hautes Terres Communauté
www.hautesterres.fr

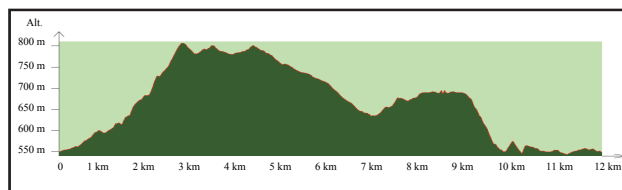
Crédit photo CD15-BBT

Vous souhaitez noter et/ou signaler un problème sur cet itinéraire :
www.rando.cantal.fr

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2018 - Tous droits réservés



CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.



D Le départ se situe à Massiac, à l'office de tourisme. Traverser la place des Pupilles de la Nation puis l'avenue du Général de Gaulle, et monter en face par la rue Neuve puis la rue Jean Rieuf.

1 A la sortie de Massiac (D321), dans un virage en épingle, prendre en face, un chemin de terre. Passer sous le pont autoroutier, le chemin s'élève alors dans le bois lequel masque d'anciennes terrasses.

2 A la patte d'oie, prendre à gauche. Les ruines de Chaumasse sont visibles sur la droite. Suivre le sentier qui méandre.

3 Au carrefour, remonter à droite jusqu'au pré. Le longer redescendre par le chemin qui se poursuit en face.

4 Au carrefour dit de la Croix de Chevalay, prendre le chemin le plus à gauche.

5 Traverser la route (D321). Remarquer un puit couvert sur la gauche, au carrefour, à l'entrée du hameau de Brousse. Poursuivre le chemin tout droit. Sur votre gauche, vue sur le Cézallier dont on aperçoit le sommet remarquable : le Signal du Luguet.

6 A la croisée des chemins, prendre à gauche. Atteindre une route, prendre à droite, franchir le pont au dessus de l'autoroute. A votre droite, sur l'aire de repos autoroutière de Chalet, se tient une exposition permanente sur le thème archéologie et A75. Entrez par le portail et monter l'escalier.

Revenir sur ses pas et poursuivre.

7 Au carrefour, prendre à gauche. Orgues basaltiques, abreuvoir et pompe. Dans Chalet, remarquer les maisons vigneronnes à « estres », les ruines du château de Chalet, construit par les Léotoing-Montgon au XIV^e siècle (premier chemin à droite).

8 A la fourche monter en face. Au carrefour, voir à droite, à 50 mètres une stèle androgyne et à gauche, à 500 mètres, la magnifique chapelle romane Sainte Madeleine, du XII^e siècle ★; panorama sur la vallée de l'Allagnon. Revenir dans Chalet, pour prendre le premier chemin à droite qui descend. Ce chemin, actuellement en sous-bois, desservait jadis des parcelles de vignes.

9 Au hameau de Vialle Chalet, prendre la deuxième à gauche, d'abord sentier herbeux, puis route goudronnée. Parcourir 250 mètres puis tourner à gauche.

10 Franchir le petit tunnel sous l'autoroute.

11 A la route, prendre à droite. Après le pont autoroutier, prendre le premier chemin de terre à votre gauche, jadis voie royale, empruntée par Charles VII. Il aboutit à une route et au cimetière. Tourner à gauche par la petite route pour le contourner. Continuer tout droit dans la ruelle. Dépasser un ancien garage (vieille pompe à essence) et poursuivre tout droit le chemin entre deux maisons. Déboucher rue de L'Hôpital.

12 Après une centaine de mètres, tourner à gauche rue de la Paix, traverser l'avenue du Général de Gaulle et regagner le point de départ.

INFO+
La voie d'Auvergne du chemin de Saint-Jacques vers Compostelle :

Massiac est l'une des principales étapes de la Voie d'Auvergne pour aller vers Saint-Jacques de Compostelle. Cette voie d'approche, filleule de la voie du Puy, relie Clermont-Ferrand à Cahors via Aurillac.

<http://arverna-compostelle.fr/>



Quelques rappels:

Le balisage des itinéraires de petite randonnée :

Il est matérialisé à la peinture.

■ un trait indique la continuité du tracé,

┌ Tourner à droite,

└ Tourner à gauche,

X une croix, c'est la mauvaise direction.

Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu ■

Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune ■

Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert ■

Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.



Le dénivelé positif:

C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

La météo dans le Cantal:

www.meteofrance.com
Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U
17 police
18 pompiers
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par la Communauté de Communes Hautes Terres Communauté. Aussi, le Conseil départemental du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.